

GUIDE^{DE} L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

2020-2021





ÉDITOS

L'université de Bordeaux compte plus de 160 associations et des élus étudiants dans chaque conseil décisionnaire.

S'engager dans une association ou en tant qu'élu est une formidable expérience. Tu pourras découvrir que l'université ce n'est pas que les cours et passer de l'autre côté de la barrière en participant à la création des événements qui ont lieu sur ton campus et aux décisions importantes de l'université !

Ce programme t'intéresse mais tu veux en savoir un peu plus avant de te lancer ? Ce guide est fait pour toi !

Tu y trouveras toutes les informations utiles et tous les contacts pour bien démarrer cette merveilleuse aventure.

*Les vice-présidents étudiants
de l'université de Bordeaux*

La vie des étudiants à l'université ne doit pas être seulement réduite au suivi des enseignements et à la préparation des examens.

En effet, l'université est également un lieu d'apprentissage plus large qui permet aux étudiants de participer à la construction de la société dans laquelle ils souhaitent vivre, dans un esprit de solidarité et de responsabilité.

En ce sens, l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale, citoyenne ou professionnelle, leur permet de développer des compétences et des connaissances en parallèle de leur formation, et contribue à les préparer aux enjeux de leur vie future.

C'est pourquoi l'université de Bordeaux a développé plusieurs dispositifs d'accompagnement et de valorisation de l'engagement des étudiants, détaillés dans ce guide, et destinés à permettre la meilleure conciliation possible entre les études et l'engagement. Alors n'hésitez plus, engagez-vous !

*Anne-Marie Tournepiche,
vice-présidente pour la vie étudiante
et la vie de campus*

BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif, c'est quoi ?

Le Budget Participatif Étudiant est un dispositif qui invite les étudiants à devenir acteurs de leur campus en participant à son amélioration. Cette année, une enveloppe financière d'un montant d'au moins 50 000 €, financée par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus), est allouée aux projets proposés et élus par les étudiants eux-mêmes.

Les propositions devront porter sur des petits projets d'investissement (équipements et aménagements nouveaux qui limitent les coûts de gestion ultérieurs) et seront soumises au vote de l'ensemble des étudiants de l'université de Bordeaux. Chaque projet devra être réalisable sur un campus dans les deux ans, entrer dans le champ de compétences de l'université et être en lien avec les objectifs de la CVEC.

→ participation.u-bordeaux.fr

Qui peut participer ?

L'ensemble de la communauté de l'université de Bordeaux (étudiants, personnels, associations etc.) peut déposer plusieurs projets, et commenter une idée en s'inscrivant sur la plateforme. Mais seuls les étudiants pourront voter pour leurs projets préférés.

Comment ça marche ?

→ Étape 1 : Vous Imaginez et vous donnez votre avis

› Imaginez un projet concret et déposez-le sur la plateforme. Participez aux permanences organisées sur chaque campus pour être accompagné dans le dépôt de votre projet.

→ Étape 2 : Nous instruisons

› Les services de l'université étudient les projets recevables. Ils se prononcent sur la faisabilité technique et juridique et estiment le coût réel de chaque

projet. Les porteurs de projets sont également associés à cette phase pour ajuster et préciser leurs idées.

→ Étape 3 : Vous votez

Du 21 septembre au 21 octobre 2020.

› Votez pour vos idées préférées grâce à votre portefeuille virtuel de 50 000 €. Mais n'oubliez pas de choisir des projets sur 2 campus au minimum. Les porteurs de projets sont accompagnés par l'université pour mener campagne en faveur de leur projet.

→ Étape 4 : Nous réalisons

Les projets qui obtiendront le plus de voix seront réalisés dans les deux ans par l'université de Bordeaux. Des chantiers participatifs seront mis en place, dans la mesure du possible, pour vous permettre d'être également associés à la concrétisation de vos projets préférés.

LES TYPES D'ENGAGEMENTS POSSIBLES À L'UNIVERSITÉ

Vous pouvez vous engager dans une association, en tant qu'élu, en tant que parrain d'un étudiant international ou dans le cadre de projets divers. L'engagement peut être durable (ex. le mandat d'un élu étudiant est de 2 ans) ou temporaire (dans le cadre d'un projet spécifique).

À vous de choisir le type d'engagement qui vous correspond le mieux.

Engagement associatif

L'université de Bordeaux possède une riche vie associative. Elle compte plus d'une centaine d'associations. La plupart sont des associations de filière (ex. droit, mathématiques, etc.), mais certaines d'entre elles s'adressent à tous les étudiants (ex. association culturelle, de jeux de société, environnementale, etc.).

→ *Vous trouverez certainement celle qui correspond à vos goûts sur le site internet :*

www.u-bordeaux.fr > rubrique vie de campus > vie associative

Une dizaine de nouvelles associations se créent chaque année à l'université.

L'engagement au sein d'une association peut prendre différentes formes :

- › dans le cadre d'un projet : votre engagement peut consister en une aide logistique, la supervision d'une composante du projet (ex. communication) ou la coordination du projet global
- › dans le cadre du bureau de l'association : la plupart des associations adoptent un bureau « classique » (composé d'un président,

trésorier et secrétaire). D'autres toutefois choisissent également de désigner des vice-présidents/chargés de mission pour certaines fonctions (ex. partenariats).

Votre engagement peut ainsi varier de 3 heures au total à plusieurs heures par semaine durant une année. Ne vous limitez pas toutefois, l'association est avant tout un travail en équipe.

Facile de créer son asso

Une fois l'objet de votre association bien défini (activités proposées, public visé, etc.), la création d'association est une démarche facile et rapide. Selon la loi du 1^{er} juillet 1901, il est seulement nécessaire d'avoir un président et un trésorier. Il suffit ensuite de déposer en ligne la composition du bureau, les statuts de l'association et le procès-verbal de l'assemblée constitutive (www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1757).

Vous devrez ensuite payer 44 € (au minimum) liés à la publication de votre association au journal officiel.

→ *N'hésitez pas à demander des conseils/modèles de statuts à votre BVE.*

PROCHAINEMENT

Cette richesse associative s'explique notamment par le soutien apporté par l'université de Bordeaux, qui facilite la création d'associations et leur développement en proposant diverses formations mais encourage aussi l'organisation d'événements sur le campus, le montage de projets et valorise l'engagement étudiant.

→ Les BVE, partenaires des associations étudiantes

Sur chaque campus principal, les BVE apportent une aide variée aux associations étudiantes.

→ Domiciliation et hébergement des associations à l'université

L'université peut octroyer la domiciliation à toute association étudiante dans la mesure où au moins un des membres du bureau est étudiant à l'université et si les actions sont principalement destinées aux étudiants de l'université.

L'association peut alors utiliser l'adresse de l'université comme siège social.

La domiciliation permet aussi à l'association de bénéficier des formations proposées, de la mise à dispositions gratuite de salles et de matériels, mais aussi de bénéficier d'une certaine visibilité (inscription dans l'annuaire des associations), etc.

Les associations domiciliées à l'université peuvent également solliciter un local sur le campus, dans le cadre d'une demande d'hébergement.

Pour effectuer des demandes de domiciliation et d'hébergement, vous devez prendre contact avec le BVE de

Vous pourrez avoir une aide à la création de votre association (afin de couvrir les frais de publication au journal officiel ou le paiement de l'assurance, et vous permettre de lancer la communication sur votre association).

→ *Contactez le BVE de votre campus pour avoir plus d'informations.*

votre campus et compléter les formulaires de demandes disponibles sur le site internet, accompagnés des pièces justificatives.

Une fois votre association créée, vous devrez souscrire une attestation d'assurance responsabilité civile (environ 150 €/an).

→ Organisation d'événements sur le campus

Le BVE vous aide dans l'organisation de tout événement sur le campus (la tenue d'un stand, l'organisation d'une réunion, l'organisation d'un concert). Il vous facilite notamment la réservation de salle, et peut mettre à votre disposition du matériel (tables, chaises mais aussi du matériel plus spécifique tel qu'une sono, plancha, percolateur, etc.).

Avant tout événement, l'association doit solliciter l'autorisation auprès de l'université de Bordeaux. Les délais varient entre **5 jours** à 2 mois, en fonction du type de l'événement. Vous trouverez les documents à remplir sur le site de l'université de Bordeaux ou auprès de votre BVE.



Organiser un évènement festif

L'université de Bordeaux porte une attention particulière aux mesures de prévention mises en place par les associations dans le cadre d'évènements festifs (gala, week-end d'intégration). Les étudiants relais santé de l'Espace santé étudiant (ers.soiree@gmail.com) peuvent notamment vous accompagner dans l'organisation de votre projet et vous pouvez également être formés à la gestion de bar et aux gestes qui sauvent.

Pour toute organisation d'évènement, assurez-vous que vous êtes bien couvert par votre contrat d'assurance ou souscrivez une assurance complémentaire organisateur.

→ Aide au montage et financement de projets

Le BVE peut également vous apporter des conseils dans le montage de votre projet et vous aider à co-financer votre projet grâce au Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Le FSDIE peut financer tout projet (culturel, sportif, environnemental, festif) porté par une association étudiante.

Pour cela :

- › rencontrez votre BVE pour échanger sur votre projet
- › complétez une demande de subvention en ligne
- › présentez votre projet devant une commission.

Si la subvention vous est accordée, vous devez remettre au BVE un bilan dans les 3 mois suivant la date de réalisation du projet. Si la rédaction du bilan peut sembler pesante, elle s'avère souvent très utile pour évaluer le projet (points forts/points faibles et améliorations à prévoir) et constitue une information importante pour les futurs membres de l'association.



4 sessions de dépôt de projets sont organisées chaque année : 15 octobre, 15 janvier, 15 mars et 15 mai.

La procédure et les documents utiles concernant le FSDIE sont accessibles sur le site internet.

→ *Vous pouvez aussi solliciter des financements auprès de vos Unités de Formation, ainsi que d'autres partenaires extérieurs de l'université (mairies notamment).*

→ Formation des associations

Le BVE vous propose aussi tout au long de l'année des formations qui vous aideront, nouveau ou ancien associatif, à acquérir les compétences nécessaires à mener à bien vos projets. N'hésitez pas à demander le programme à votre BVE.

→ *Vous venez de reprendre les rennes d'une association ou préparez la*

TÉMOIGNAGE D'ASSOCIATIFS

« Très professionnalisant, j'ai adoré l'expérience de travailler avec un groupe soudé ».

Adam, asso Junior MIAGE Concept Bordeaux

« J'ai appris à travailler en équipe, à prévoir des événements et à prendre confiance en moi en gérant différents projets ».

Pierre, vice-président événementiel de l'Association de chimie Bordeaux

« Pour les rencontres, les responsabilités, qui sont communes au poste d'élu et d'associatif. Une meilleure compréhension du fonctionnement de la fac, des diverses unités de formation... ».

Camille, ancienne vice-présidente du club AES

passation ? Nous vous conseillons de suivre notre formation en ligne « Organiser la passation de son association et recruter de nouveaux membres » sur Moodle > FIP > Formations transversales > Vie associative étudiante

Engagement en tant qu'élu

Vous pouvez aussi vous engager en tant qu'élu, dans les différents conseils de l'université.

Cela vous permet de représenter les étudiants, de défendre leurs droits, ainsi que de participer activement aux décisions prises au sein de ces conseils.

Comment devenir élu ? Il suffit de se présenter avec une liste de candidats.

Rapprochez-vous de votre BVE pour découvrir les différentes listes à l'approche des élections.

→ Les conseils

Ils sont composés de professeurs, d'enseignants chercheurs et de personnels assimilés, de personnels de l'université, de personnalités extérieures et des étudiants élus.

Au plus haut niveau de décision de l'université, on trouve les conseils centraux :

- › le **Conseil d'Administration** (CA), qui détermine la politique de l'établissement ;
- › le **Conseil académique**, regroupant la **commission Formation et Vie Universitaire** (CFVU) et la **Commission Recherche** (CR), qui assure la cohérence et l'articulation entre la formation et la recherche.

Les **Conseils de Collèges**, situés sur les campus, sont au nombre de 4; leurs élections ont lieu en avril.

Enfin, les **Conseils de facultés**, aussi appelés Conseils de formation (UF ou UFR), sont les instances les plus proches des étudiants.

Les élections des représentants étudiants à ces conseils ont lieu tous les 2 ans.

TÉMOIGNAGES D'ÉLUS

« La représentation étudiante est très valorisante et valorisée, tant pour l'acquisition d'une aisance à l'oral que pour la capacité à savoir comprendre et analyser des documents supports des conseils »

Adèle Grolleau, vice-présidente étudiante du Campus Pessac

« Cela m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'UF, d'être impliqué dans son fonctionnement et de contribuer à son amélioration »

Pierre Eon, élu à l'Unité de formation Chimie

Autres types d'engagement

S'engager ne signifie pas seulement s'engager en tant qu'associatif ou en tant qu'élu. D'autres possibilités vous sont offertes à l'université.

→ Les groupes de travail issus des Conseils de vie de campus

Les Conseils de Vie de Campus ont pour mission d'améliorer et de dynamiser la vie au sein des campus. Chaque campus possède une thématique qui lui est propre et un groupe de travail associé, qui se ré-

unit régulièrement et est ouvert à tous: étudiants, enseignants et personnels.

Ensemble, les membres de la communauté mettent en place des événements, des aménagements des lieux de vie et des ateliers afin d'améliorer la qualité de vie sur les campus sur des thématiques telles que le bien-être, le bien-vivre ensemble ou encore le développement durable.

→ Le dispositif de parrainage

L'université de Bordeaux compte plus de 7000 étudiants internationaux et en accueille plus de mille nouveaux chaque année (pour 6 mois, 1 an ou plus, provenant d'Europe ou plus loin encore). Elle a mis en place un dispositif de parrainage afin d'aider les étudiants internationaux à leur arrivée et les aider à s'intégrer au mieux.

→ Vous pouvez candidater pour parrainer un étudiant international en complétant votre profil sur la plateforme dédiée : <https://parrainage.u-bordeaux.fr> (également accessible depuis votre ENT, dans l'onglet « Mon cursus »).

Vous pouvez choisir de vous voir attribuer un filleul automatiquement ou rechercher celui/celle qui vous correspond le mieux (en fonction du campus de rattachement, de la langue parlée, etc.)



→ Bénévolat

D'autres engagements plus ponctuels sont possibles tout au long de l'année, en tant que bénévoles dans le cadre des festivals culturels ou lors des journées de découverte de l'université par les lycéens.

→ *Des appels à candidatures sont communiqués par mail.*

Emplois étudiants à l'université/ services civiques

Vous pouvez aussi vous engager dans des missions utiles aux autres au sein de l'université, dans le cadre d'un emploi étudiant ou d'un service civique.

→ Emplois étudiants

L'université recrute tout au long de l'année pour des missions plus ou moins longues (pour une année ou quelques semaines).

Ces missions incluent notamment :

- › l'accueil des étudiants (aide aux inscriptions, découverte du campus, accueil dans les bibliothèques, etc.)
- › l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- › le tutorat
- › la promotion de la santé

Les emplois étudiants sont payés au taux horaire smic emploi étudiant.

LE PRINCIPAL AVANTAGE ?

Les activités prévues à votre contrat sont aménagées en fonction des exigences liées à vos études.

→ *En savoir + : u-bordeaux.fr > Campus > Emplois étudiants*

→ Service civique

Divers services de l'université proposent des missions, qui peuvent consister en :

- › médiation culturelle, médiation scientifique ou associative,
- › promotion de la pratique sportive,
- › intégration des étudiants internationaux

Indemnisé à hauteur de 580 € mensuels, le volume horaire du service civique est d'environ 24 h/semaine.

Attention : contrairement à un emploi étudiant, une mission de service civique est difficilement compatible avec des études à temps plein.

→ *En savoir + : www.service-civique.gouv.fr*

L'UNIVERSITÉ SOUTIENT VOTRE ENGAGEMENT

Soutien à l'engagement

→ Un accompagnement par la Direction des études

Les Directeurs d'études peuvent vous accompagner dans vos engagements (associatifs, dans le cadre d'une mission de service civique) et vous permettre de choisir votre groupe de TD, d'étaler vos études, etc.

→ *Renseignez-vous auprès de vos directeurs d'étude*

→ Service PHASE

Il peut faciliter certains aménagements d'étude aux étudiants engagés en tant qu'élus dans des conseils centraux (ex : choix de TD, justification d'absence à un TD/TP, etc.).

Les étudiants concernés doivent se signaler au plus tôt auprès du service PHASE sur leur campus.

› Collège Droit, science politique, économie et gestion

Bureau A17e - 16 avenue Léon Duguit,
campus Pessac

Clève KOKASSA

› cleve.kokassa-guymothe@u-bordeaux.fr

05 56 84 85 08

Fleur LAFONTAINE

› fleur.lafontaine@u-bordeaux.fr

05 56 84 29 28

› Collège Sciences de la santé

Nelly Garcia

Bureau rez-de-jardin, 146 rue Léo
Saignat, campus Bordeaux Carreire

› nelly.garcia@u-bordeaux.fr

05 57 57 56 84

› Collège Sciences de l'Homme

Léa DOUZIECH

Bâtiment G, RDC, 3 ter place de la Victoire,
campus Bordeaux Victoire

› lea.douziech@u-bordeaux.fr

05 57 57 18 48

› STAPS

Isabelle Huet

12 avenue Camille Jullian, campus Pessac

› isabelle.huet@u-bordeaux.fr

05 56 84 52 40

› Collège Sciences et technologies - Licence / DAEU B / Classe prépa

Anouk SOULTANIAN

Bâtiment A22, 351 cours de la Libération,
campus Talence

› anouk.soultanian@u-bordeaux.fr

05 40 00 35 59

› Collège Sciences et technologies - Master / ISVV / INSPE

Denis CLANET

Bâtiment A22, 351 cours de la Libération,
campus Talence

› denis.clanet@u-bordeaux.fr

05 40 00 30 83

› IUT de Bordeaux (Bastide, Gradignan, Agen, Périgueux)

Fabienne EYDON

15 rue Naudet, Bâtiment IUT Mesures
Physiques, campus Gradignan

› fabienne.eydon@u-bordeaux.fr

05 56 84 58 92

→ Césure

Vous souhaitez faire une pause dans vos études pour réaliser pleinement votre engagement ?

L'université vous propose de le faire dans le cadre de la césure, en vous permettant de conserver votre statut étudiant et les avantages éventuellement liés (ex. droit à la bourse, maintien de l'admission dans le diplôme choisi, etc.).

→ *En savoir + : u-bordeaux.fr > Formation > Periode-de-cesure*

TÉMOIGNAGE

« J'ai retiré de cette expérience uniquement des points positifs. J'ai beaucoup appris sur moi-même et je sais maintenant ce que je veux faire de ma vie ».

Lola, césure de 6 mois dans un centre de conservation des chimpanzés en Haute Guinée

Valorisation de l'engagement

→ Le dispositif engagement

Encouragée par la loi « Égalité et citoyenneté », l'université a mis en place un dispositif « engagement » permettant à ses étudiants engagés sous diverses formes (bénévoles dans une association, salariés, militaires dans la réserve opérationnelle, sapeur-pompier volontaire, service civique ou volontariat) de bénéficier d'accompagnement (étalement d'étude, choix prioritaire de groupe de TD...) ou de valoriser ces engagements dans le cadre de leurs études.

Les étudiants engagés depuis au moins 1 an ou dont l'engagement s'est terminé il y

a moins d'un an peuvent ainsi solliciter la validation d'une UE (ou d'une partie d'une UE) dans le cadre de leur formation. Il peut s'agir d'une UE transverse (ex. stage, découverte professionnelle, gestion de projets) ou spécialisée (en fonction du contenu de l'engagement). Les étudiants doivent pour cela en faire la demande (deux sessions de candidature par an), puis si leur demande est acceptée, adresser un rapport écrit au jury de validation du diplôme chargé de valider l'UE (ou non).

Les modalités de mise en œuvre sont propres à chaque formation.

→ *Renseignez-vous auprès des équipes pédagogiques.*

→ L'UE engagement étudiant

Certains Collèges de formation ont également mis en place des UE dédiées afin de permettre aux étudiants de valoriser leur engagement. Optionnelles, ces UE contribuent à la validation du diplôme au même titre que d'autres UE spécialisées ou facultatives et permettent d'obtenir des points bonus. L'IUT de Bordeaux propose quant à lui des points bonus pour valoriser certains engagements.

Ces UE sont généralement à suivre à l'année. Les étudiants intéressés doivent faire acte de candidature à l'UE au premier semestre, et devront justifier d'heures de formation dans l'année (proposées par l'université – ex. via le Bureau de la vie étudiante pour les associations étudiantes, ou par la structure accueillante). Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leur engagement par la structure d'accueil.

À l'issue de leur engagement, les étudiants doivent rédiger un rapport et faire une présentation orale sur leur expérience d'engagement.

→ u-bordeaux.fr > **Formation** > *Valorisation de l'engagement étudiant*

→ *Renseignez-vous auprès de votre BVE pour savoir si de telles UE existent au sein de votre formation.*

→ **Reconnaissance des compétences**

Que vous participiez au dispositif d'engagement ou non, vous pouvez aussi être accompagné par les Espaces Orientation Carrière (EOC) pour valoriser les compétences développées dans le cadre de votre engagement, grâce au Portefeuille Expériences et Compétences (PEC).

Cet outil numérique vous aide à faire le bilan de votre parcours et notamment à prendre connaissance des atouts tirés de vos expériences professionnelles, personnelles et de formation (savoir, savoir-faire et savoir-être) et à les valoriser efficacement auprès d'un recruteur, en particulier les compétences transverses, les très appréciées « soft skills ».

Vous pourrez également bénéficier des conseils des EOC pour valoriser vos expériences dans le cadre d'ateliers d'aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation.

→ *Retrouvez le calendrier des ateliers : u-bordeaux.fr > rubrique Formation > Orientation et insertion professionnelle.*

Espace orientation carrières

Permanence téléphonique :

› Lundi, mardi et jeudi : 13h-18h

› Mercredi : 9h-18h

Bâtiment F, 1^{er} étage

3 ter place de la Victoire

33076 Bordeaux Cedex

› orientation.carrieres@u-bordeaux.fr

05 57 57 18 04

→ **Open badge**

À partir de janvier 2020, vous pourrez valoriser certains engagements sous la forme d'open badges, objets numériques très faciles d'utilisation qui permettent la reconnaissance de tout type de compétences, de personnes et de projets.

Un badge est dit « riche de données » (*datarich* en anglais) parce qu'il contient tout ce dont on a besoin pour le comprendre, le justifier (les compétences qu'il recouvre, l'émetteur, la date d'émission, des mots-clés, etc.). Il présente un intérêt en terme d'insertion professionnelle puisqu'il permet de valoriser le profil du bénéficiaire au moment du recrutement, mais aussi sa capacité réflexive en ayant constitué son propre portfolio.

Vous pourrez notamment valoriser votre engagement en tant que parrain grâce à l'open badge Welcome to U. Pour cela, vous devrez parrainer au moins un étudiant au cours de l'année, mais aussi suivre une formation sur la multiculturalité et répondre à un quizz sur les missions du parrain.

→ *En savoir + : renseignez-vous auprès de votre BVE.*

CONTACTS

ET SITES UTILES

→ Les Bureaux de la vie étudiante, vos référents pour la vie associative

› BVE Bordeaux

Sophie Dupouy, responsable
146 rue Léo-Saignat, 33076 Bordeaux
› bve.bordeaux@u-bordeaux.fr
05 57 57 17 79

› BVE Pessac

Cécile Pellarini, responsable
Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac
› bve.pessac@u-bordeaux.fr
05 56 84 62 60

› BVE Talence

Lucie Ouvrard, responsable
351 cours de la Libération, bât. A22 -
33405 Talence Cedex
› bve.talence@u-bordeaux.fr
05 40 00 60 38



Bureaux de la vie étudiante
université de Bordeaux

→ Vos Vice-présidents étudiants

Ils sont vos principaux représentants, portent votre point de vue et défendent vos intérêts. Ils encouragent la participation aux élections internes à l'université et soutiennent la constitution de listes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les BVE, notamment en soutien à la vie associative.

› Paul Marsan, vice-président étudiant
vpe@u-bordeaux.fr

Le VPE est assisté des 4 vice-présidents étudiants des conseils de vie de campus :

- › Campus Carreire
vpe.carreire@u-bordeaux.fr
- › Campus Victoire
vpe.victoire@u-bordeaux.fr
- › Campus Montaigne-Montesquieu
vpe.pessac@u-bordeaux.fr
- › Campus Peixotto-Bordes
vpe.talence@u-bordeaux.fr

→ Pour aller plus loin

› Animafac

Réseau national d'associations étudiantes, centre de ressources (guides et fiches pratiques, kit de campagne, formations, mooc, etc.)

→ www.animafac.net

Portfolio de compétences associatives

→ competences.animafac.net/files/BC-PORTFOLIO.pdf

› Associathèque, base de connaissances associatives (boîte à outils, etc.)

→ www.associatheque.fr

› La vie associative à l'université de Bordeaux (annuaire des associations)

→ u-bordeaux.fr > Campus > Vie associative

› Tout savoir sur les Open badges

→ openbadges.info

En savoir +

www.u-bordeaux.fr



@univbordeaux



univbordeaux



universitedebordeaux

université
de **BORDEAUX**